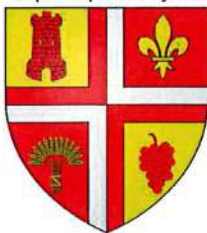


Mairie de REVONNAS

République française



CONSEIL MUNICIPAL

Séance 11 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Le 11 juillet 2024 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 6 juillet 2024.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE, Thibaut

MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

ABSENT excusé : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Location bureau ancienne école➤ Réduction vente camion pompiers➤ Convention relative à un aménagement de sécurité RD 81a du PR0+43 au PR0+508 entre la commune et le Département de l'Ain➤ Rétrocession de la voirie les Epinays d'en Haut à la commune➤ Accroissement saisonnier d'activité | <ul style="list-style-type: none">➤ Compétence eaux pluviales Grand Bourg Agglomération – Commune➤ Administration Générale➤ Compte rendu des commissions de Grand Bourg Agglomération➤ Dossiers d'urbanisme➤ Travail des commissions➤ Questions diverses |
|--|---|

III. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 16 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

IV. Délibérations :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Location bureau de l'ancienne école :

Suite à la recherche par l'association Happy Sophro représentée par Mme Cécile PIGE d'un local/bureau pour des consultations en sophrologie, Monsieur le Maire propose de lui louer le local infirmier qui sera pour l'occasion rebaptisé bureau de l'ancienne école. Ce local a été complètement réaménagé par la commune.

Le contrat de location sera un contrat de bail professionnel exclusif. Il est destiné aux professions libérales. Il démarrera le 15 septembre 2024 suite à l'état des lieux.

L'association Happy Sophro souhaite occuper le local le mercredi, jeudi, vendredi et samedi matin soit 3,5 jours par semaine. Un prorata est réalisé pour le calcul du loyer. Le montant du loyer proposé est de 150 € par mois. Une caution de 150 € sera demandée. Un montant de 15 € sera versé par mois pour des frais de gestion courante (électricité, eau, ...) avec un bilan récapitulatif à chaque date anniversaire.

Concernant le mois de septembre 2024, le loyer sera 75 € et de 7,50 € de frais de gestion.

Après exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal DECIDE :

- De louer le bureau de l'ancienne école à l'association Happy Sophro représentée par Mme Cécile PIGE
- De fixer le montant du loyer du bureau de l'ancienne école à 150 € mensuel,
- De fixer le montant de la caution à 150 €.
- De fixer le montant mensuel des frais de gestion à 15 €,
- De fixer le montant du loyer de septembre 2024 à 75 € et 7,50 € de frais de gestion

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2. Réduction vente camion pompiers :

Monsieur le Maire présente le contexte :

Au conseil municipal du 30 mars 2023, les élus avaient voté par délibération la vente du camion de pompier Dodge à l'amiable au prix de 1 900 € à un habitant de Saint Martin du Mont. Cette vente avait été décidée pour les raisons suivantes :

- Le véhicule est trop usagé dont l'entretien se révèle trop onéreux,
- Afin de cesser le coût de l'assurance,
- Pour retrouver de la place dans la cour de l'ancienne école

Suite à une mauvaise compréhension, l'habitant de Saint Martin du Mont a accepté la vente du Dodge pour un montant de 1 800,00 €. Suite à l'appel de titre et à plusieurs entretiens avec Monsieur le Maire, ce dernier a statué sur le montant de 1 800,00 € et les démarches nécessaires ont été effectuées auprès du service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse pour cesser les poursuites pour non-paiement d'un montant de 100 € à l'encontre de cette personne.

Le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse demande au conseil municipal d'approuver/de ne pas approuver la vente du camion DODGE au prix de 1 800,00 €.

Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver la vente du camion de pompiers DODGE au prix de 1 800,00 €.

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3. Convention relative à un aménagement de sécurité RD 81a du PR0+43 au PR0+508 entre la commune et le Département de l'Ain :

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement qui consistent en :

- La création de trottoirs avec la pose de bordures T2 ;
- La création d'une écluse sur la RD 81a avec le renforcement de chaussée ;
- La réalisation d'une résine colorée au niveau du carrefour et la matérialisation d'un passage piéton sur la RD 81a ;
- L'aménagement d'espaces verts ;
- La mise aux normes d'accessibilité des quais de l'arrêt de cars (sous compétence CA3B) intégrés à l'écluse ;
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées ;
- L'adaptation du dispositif d'assainissement ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux de sécurisation et la mise en accessibilité de l'arrêt prévus dans le cadre des travaux sur la RD 81a,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Département de l'Ain et la commune de Revonnas, qui engage les 2 parties sur la prise en charge financière des travaux.



Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4. Rétrocession de la voirie du Lotissement les Epinays d'en Haut à la commune :

Monsieur Yoann VIOLLET, 3^{ème} adjoint en charge des bâtiments, de l'urbanisme et de la voirie informe le conseil municipal que l'Association Syndicale Libre des Epinays d'en Haut a poursuivi ses démarches en vue de la rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section AA numéro 50 d'une contenance de 632 m², formant la voirie du lotissement des Epinays d'en Haut, Impasse des Epinays d'en Haut.

L'association Syndicale Libre des Epinays d'en Haut confirme que le réseau d'eaux usées a été curé et inspecté le 29 janvier 2024. L'inspection vidéo a été transmise à la Direction du Grand Cycle de l'Eau de Bourg-en-Bresse avec qui les colotis ont collaboré pour faire aboutir cette rétrocession. Le résultat de l'inspection ne révèle aucune anomalie. La rétrocession reçoit un avis favorable de la Direction du Grand Cycle de l'Eau le 20 février 2024.

La voirie et les réseaux étant en conformité, les colotis sollicitent la Commune de Revonnas pour la rétrocession de la parcelle cadastrée section AA numéro 50.



Monsieur Yoann VIOLLET expose que les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes « en la forme administrative » pour la vente ou l'acquisition de biens immobiliers et tout particulièrement lorsque le bien est d'une faible valeur. Dans ce cas, le Maire est habilité pour authentifier les actes et un adjoint doit être désigné par le conseil pour représenter la commune en sa qualité d'acquéreur et signer l'acte administratif. La commune ne fera pas de travaux pendant les quinze premières années après la rétrocession.

Le conseil municipal après délibération :

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AA n° 50 d'une surface de 632 m appartenant à l'Association Syndicale Libre des Epinays d'en Haut,
- **APPROUVE** les conditions de l'acquisition suivante qui sont :
 - Les parties signeront un acte administratif de vente proposé par AXIS Conseil, géomètre sollicité par l'Association Syndicale Libre des Epinays d'en Haut et authentifié par Monsieur Patrick ROCHE en sa qualité de Maire de Revonnas. Cet acte administratif sera transmis au service des Hypothèques par AXIS Conseil,
 - Les frais et honoraires de la présente rétrocession seront à la charge de l'Association Syndicale Libre des Epinays d'en Haut ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence,
 - La cession sera consentie et acceptée pour un euro symbolique qui ne sera pas reversé

- **DONNE** délégation à Mr Yoann VIOLLET, 3^{ème} adjoint au maire, pour signer l'acte administratif d'acquisition de ladite parcelle et représenter la Commune en sa qualité d'acquéreur

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5. **Accroissement saisonnier d'activité :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors du conseil municipal du 16 mai 2024 pour l'embauche comme en 2022 et 2023, de deux saisonniers pour soutenir l'agent technique titulaire dans les travaux d'entretien de la commune durant la période estivale. Le recrutement a été fait. Malheureusement pour que l'agent communal soit soutenu tout l'été, les durées de poste doivent être modifiées :

- 1er poste de contractuel à 18h/semaine pour une durée de 2 mois (du 1er juillet au 30 août 2024)
- 2ème poste de contractuel à 18h/semaine pour une durée de 1 mois (du 1er juillet au 31 juillet 2024).

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et décide de modifier les deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité comme exposé ci-dessus.

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

V. **Compétence eaux pluviales Grand Bourg Agglomération :**

La compétence des eaux pluviales de Grand Bourg Agglomération a été abordée lors de la Conférence des Maires le 3 juin 2024. Grand Bourg Agglomération est compétent dans les zones U et UA, pour les autres zones, la commune est responsable via la compétence voirie. Le curseur de compétence pour les eaux pluviales est le suivant :

- Si 80% des eaux pluviales viennent des bâtiments/maisons alors la compétence revient à Grand Bourg Agglomération
- Si moins de 80% des eaux pluviales provient des bâtiments/maisons alors la compétence revient à la commune

Les conseillers s'interrogent sur comment sont estimés ces 80% ? la commune est en attente d'un schéma de voirie qui définira les compétences par zone.

VI. **Administration générale :**

✓ Recrutement d'un nouvel agent administratif :

Le départ de Melle Julie TROTOBAS est prévu pour le 31/08/2024. Le recrutement d'une nouvelle personne a été validé. Elle arrivera pour une période de tuilage dès le 12/08/2024.

✓ L'ATSEM titulaire a accueilli avec Madame la Directrice une stagiaire en formation ATSEM sur la période de fin juin 2024.

✓ Un agent de cantine et d'entretien sera titularisé à partir du 01/09/2024.

✓ L'agent de cantine a été en arrêt jusqu'à la fin de l'année scolaire : la question du renouvellement de son contrat à partir du 01/09/2024 se pose. Madame Florence BERGER doit solliciter certains agents et une décision sera prise au plus vite avant fin juillet 2024.

✓ La proposition de stagieriser un autre agent de cantine et d'entretien est à l'étude et sera probablement proposée dès la rentrée 2024/2025.

VI. **Dossiers d'urbanisme :**

- Déclaration Préalable :

Une DP24B0013 a été déposée par Monsieur Thomas BUATHIER pour la pose de 8 panneaux photovoltaïques – 188 Impasse des Génévriers - Parcelles ZA 0347 – 0329 - 0365 (1 048 m²).

Une DP24B0014 a été déposée par Mr Alain GONNET DIT REVEL pour l'agrandissement de fenêtres existantes façade



sud-est – 19 Chemin du Divozet - Parcelles OB 0072 et OB 0071 (193 m²).

Une DP24B00015 a été déposée par le SIEA pour l'installation d'un transformateur + ouvrage et accessoire lignes de distribution électrique + terrasse – Route de Rignat – En Pinaprat - Parcelles ZE 0039 et ZE 0040 (15 300 m²).

Une DP24B0016 a été déposée par Monsieur Sébastien LACROIX pour la transformation d'un auvent en garage – 240 Chemin de la Chassière - Parcelle OB 0436 (1 390 m²).

- Permis de construire :

Un PC23B0002M01 a été déposé par Monsieur Pascal GUYON pour la mise en place de 2 groupes extérieurs de chauffage – 295 Route de Ceyzériat - Parcelle ZA 0190 (2 546 m²).

Un PC24B0008 a été déposé par Monsieur Guillaume FAUCHARD pour la construction d'une maison individuelle – Chemin des Rippes - Parcelles OD 1349 – OD 1354 – OD 1551 (423 m²).

- Permis d'Aménager :

Un PA 24B0001 a été déposé par Monsieur Sébastien LACROIX pour le détachement d'un terrain à bâtir sans création de voirie ni équipements communs – 400 Chemin de la Chassière – Parcelle OB 1356 (458 m²)

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Julien VUITON pour la vente JAPOMME/ROCHER GOYARD au Chemin du Divozet – Parcelle ZD 0259 (888 m²).

Une DIA a été déposée par Maître laure JACQUET pour la vente MONTJOUVENT-THIVIND/CHAVAS-PROTIN au 45 Route de Montagnat – Parcelle OB 0861 (948 m²)

VII. Compte-rendu des commissions de Grand Bourg Agglomération

- Conférence des maires – 3 juin 2024 – Mr Patrick ROCHE
- Commission solidarité – 3 juin 2024 – Mme Nathalie BERTRAND
- Conférence des maires – 24 juin 2024 – Mr Patrick ROCHE : *Monsieur le Maire explique les changements proposés par Rubis concernant le transport à la demande, le renforcement des lignes de bus depuis Ceyzériat, les diverses possibilités de transport à la demande pour les personnes en difficulté ou malades ainsi que la nouvelle application de covoiturage*
- Commission développement économique – 25 juin 2024 – Mme Nathalie BERTRAND
- Commission sport, loisir et culture – 26 juin 2024 – Mme Florence BERGER
- Commission habitat politique de la ville – 2 juillet 2024 – Mme Hélène TESTARD

VIII. Travail des commissions :

- Finances – Fiscalité :

Ce point est présenté par Mr Thibaut MARTINEZ

- Rendez-vous du dernier commerce – Grand Bourg Agglomération : Mr Thibaut MARTINEZ a rencontré Mme Pauline BILAK-ROUX concernant le dispositif dernier commerce. Il faut vérifier que la SAS LA CUVERIE n'est pas enregistrée comme commerce. Puis la première étape sera une étude du potentiel économique et la viabilité économique de ce commerce sur la commune. Elle sera faite par GBA avec l'aide de la CCI avec une restitution fin septembre début octobre 2024.

La deuxième étape pourra être enclenchée si l'étude de viabilité est positive. GBA accompagnera la commune dans la réalisation de son cahier des charges et pour l'appel à candidature.

Mme BILAK-ROUX présente 2 solutions pour l'aménagement de ce lieu :

- La commune rénove un local (électricité, plomberie, fenêtres, ...). Le commerçant sera aidé par GBA et d'autres subventionnements pour acheter le matériel nécessaire. La commune n'a pas à faire de « SAV », donc moins de charge,
- La commune rénove un local et l'aménage entièrement. GBA aide la commune à trouver les installations nécessaires et les subventionnements. La commune a un rôle de SAV auprès du commerçant en cas de panne, de dysfonctionnement,

- Résultat IPC 2023 (Indice de Pilotage Comptable) : L'IPC doit être appréhendé comme un outil partagé entre l'ordonnateur et le comptable permettant de cibler les actions en vue d'améliorer la qualité comptable. Il doit être appréhendé comme un levier en matière de qualité comptable, mais il ne peut, à lui seul, restituer une évaluation objective de la qualité des comptes d'une entité. Il doit être perçu à la fois comme un outil et comme une cible intermédiaire dans la conduite des actions de fiabilisation des comptes locaux. L'objectif de cet indicateur est de donner un éclairage sur la comptabilité de chaque collectivité ou budget, en mettant en évidence un certain nombre de points forts et de points faibles, pour identifier les marges de progression et suivre les améliorations apportées.

Pour l'exercice 2023, le résultat de la commune est de 100/100.

- Courrier de la préfecture contrôle budgétaire :

.....

- Affaires scolaires et périscolaires :

Ce point est présenté par Mme Florence BERGER

- 25 mai 2024 : La commission aux affaires scolaires et périscolaires a réfléchi sur divers sujets comme la cantine à 1 €, l'organisation des personnels pour la future rentrée,
- 18 juin 2024 : les effectifs sont stables pour la rentrée 2024/2025
- 28 juin 2024 : Fête de l'école – une très belle animation
- Changement du logiciel cantine garderie : Ce changement sera effectué début août 2024 pour une meilleure transmission des factures au service de gestion publique sans papier ni impression et avec un lien direct vers le site de la CAF pour le quotient familial

- Information et communication :

Ce point est présenté par Mme Amandine DARBON

- Préparation de la lettre estivale : Madame Amandine DARBON est toujours dans l'attente de certains Articles. Elle sera relue et validée pour la fin de la semaine 29.
- Préparation de l'affiche pour le forum des associations le 7 septembre 2024

- Urbanisme :

Ce point est présenté par Mr Patrick ROCHE



Tél : 04.74.30.01.42
Fax : 04.74.30.01.64
mairierevonnas@gmail.com

- Réunion le 29 juin 2024 sur le PCS (Plan communal de Sauvegarde) : le projet a été travaillé avec les élus suivants : Mesdames Florence BERGER, Hélène TESTARD et Messieurs Thibaut MARTINEZ et Yoann VIOLLET.
- Recours ROSSET : le dossier est en cour d'appel et le mémoire a été envoyé par l'avocat de la commune.
- Assainissement 22 Rue de la Tour Deaul : Il y a à cette adresse un souci du réseau d'assainissement qui passe par le Clos Vuitton et qui est bloqué par le propriétaire. GBA a retrouvé un acte signé par le père du propriétaire mais non validé par un notaire. Il va tout de même essayer d'avoir gain de cause en utilisant la procédure juridique

- Voirie – affouage – Bois – O.N.F - Chemins :
Ce point est présenté par Mr Yoann LEVÊQUE
 - Travaux Chemin des Condamines : Les travaux ont été réalisés et plus particulièrement la place de retournement.
 - Travaux Chemin sous Grillerin : Le chemin a été rénové. L'entreprise doit encore revenir pour balayer les cailloux suite au séchage du revêtement
 - Les barrières de l'école ont été commandées : l'entreprise SIGNATURE doit prendre de nouveau contact avec Mr Yoann LEVÊQUE pour leur installation.
 - Route de Ceyzériat : Point présenté par Mr Patrick ROCHE. Une rencontre a eu lieu entre le département de l'Ain et les maires des 2 communes ainsi que le responsable du service mobilité de CA3B suite aux courriers reçus en mairie courant janvier 2024 et émis par de nombreux résidents des Epinays d'en Haut concernant la vitesse sur cette route et l'absence de trottoirs. Un constat a été fait : il ne peut y avoir une piste cyclable et un trottoir. La piste cyclable passera comme prévu dans le projet Ceyzériat – Druillat par le chemin de Fortunas.
Un faux trottoir sera créé pour sécuriser les piétons et l'entrée de Revonnas sera marquée par un panneau juste à la sortie de Ceyzériat. La commune est donc dans l'attente d'un relevé PR pour pouvoir faire un nouvel arrêté de modification des limites de l'agglomération. Un radar pédagogique sera mis en place pour évaluer la vitesse et surtout pour inciter à un ralentissement.
La commune va supporter une grande partie des frais et va travailler avec l'agence afin de réduire l'emprise pour le chemin piétonnier. Elle est donc dans l'attente du chiffrage pour pouvoir mettre en place les demandes de subventions.

- Bâtiments – Informatique – téléphonie – électrification :
Ce point est présenté par Mr Yoann VIOLLET
 - Atelier technique : L'importance de la création de ce bâtiment est de pouvoir faire du tri et de ranger le matériel technique dans un seul lieu dédié aux services techniques et aux pompiers. Le chiffrage établi par le maître d'œuvre « 3BE » est faramineux et pas possible pour la commune. La demande de subvention prévue pour le 15/06/2024 n'a pas pu être faite car le maître d'œuvre ne pouvait pas nous faire une autre proposition avant cette date. Une nouvelle rencontre a eu lieu le 19/06/2024 afin de travailler sur les postes qui peuvent être réduits voir supprimés. La commune est donc dans l'attente d'un nouveau chiffrage financier et d'une nouvelle proposition de plan.
Le souhait est tout de même de démarrer l'étude du sol pour la fin de l'année.
 - Monument aux morts : Un devis a été demandé pour une rénovation du sol du monuments aux morts afin qu'il n'y ait plus d'herbe. La proposition apportée est un travail de terrassement avec des graviers.

- L'Église : l'entreprise GUYONOT a été contactée pour le nettoyage des chenaux et le remplacement de quelques tuiles de l'église afin de préserver les boiseries. Un devis et surtout un diagnostic sera établi pour les besoins de rénovation.
 - Cimetière : Un premier devis a été demandé et reçu en mairie pour la rénovation des murs. Un nouveau devis va être demandé à une autre entreprise afin de faire un comparatif. Il sera peut-être envisagé de faire la réalisation en plusieurs phases.
La commune est dans l'attente d'une nouvelle proposition technique et financière de B3E suite au travail de groupes et à la visite de l'atelier technique de Journans.
 - Salle des Orchys : Le souhait est de réaliser des économies sur le chauffage en posant un thermostat qui permette une gestion individualisée de la température dans chaque salle.
 - Salle polyvalente : Cela va aussi être envisagé à la salle polyvalente. Le chiffrage du remplacement du frigo est en cours.
 - Travaux à l'école : Divers petits travaux sont en cours de réalisation à l'école pendant les vacances comme la réparation du grillage, la pose de films anti chaleur.
 - Adressage : Un travail conséquent a été réalisé par plusieurs élus. Travail positif et intéressant. Il reste une interrogation sur l'impasse de l'église. Mr Yoann VIOLETTE propose de s'y rendre ce samedi 13 juillet et de rencontrer certains habitants.
- Cadre de vie – Associations – Fleurissement :
Ce point est présenté par Mme Hélène TESTARD

- Liaison Revonnas-Sénissiat : Un rendez-vous a été fixé avec la dernière famille concernant une parcelle sur la droite en montant pour le 5 octobre prochain en mairie.
- Initiation danse : Un bilan positif, la population présente était ravie. Cette animation est à prévoir plus à l'automne car de nombreuses personnes sont déjà en vacances sur cette date. A refaire !
- Bancs : Le banc autour de l'arbre à vœux a été installé. Le banc en pierre récupéré est mis au pied de l'église près des marches. Un autre sera installé comme prévu en face de l'entrée de l'école. Le banc prévu pour l'espace FORNIER est arrivé en mairie et sera installé prochainement.
- Fleurissement : Très réussi – L'arrosage est important et à prévoir pour l'été prochain.

Ce point est présenté par Mesdames Nathalie BERTRAND et Marie-Aude DABOUT

- Liaison VTT-Vélos : une réunion s'est tenue ce jour pour formaliser un plan pour VTT et vélos qui sera mis en place fin 2024/début 2025 afin de relier les pistes existantes sur le Revermont (environ 500 kms). La commune est en attente d'un compte-rendu afin que toutes les communes maîtrisent le point financier concernant la réalisation et l'entretien qui sera à charge annuellement.

VIII. Questions diverses

- 1) Le lotissement des Epinays d'en bas se plaint de jets d'œufs sur les façades. Monsieur le Maire demande aux élus de rester vigilants afin de trouver qui s'amuse de telle manière
- 2) Remerciement de Monsieur le Maire à tous pour l'implication des élus lors de l'organisation des élections législatives.

La séance est levée à 22h55

**Le prochain conseil municipal
est fixé
Au jeudi 19 septembre 2024
à 20h15**